

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01074
Numéro SIREN : 914 311 964
Nom ou dénomination : 2F CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 8852

2F CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 158 rue de Châteaudun
45190 BEAUGENCY
914 311 964 RCS ORLEANS

EXTRAIT PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 OCTOBRE 2023

Le six octobre deux mil vingt-trois, à 9H, les associés de la Société 2F CONSULTING se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 158 rue de Châteaudun 45190 BEAUGENCY, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Frédéric FOURAGE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Anthony PITKANITSOS.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 150 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, le rapport spécial du Président, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ...
- Nomination du Président suite à la démission de Monsieur Frédéric FOURAGE;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

... / ...

QUATRIÈME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU PRESIDENT

La collectivité des associés décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Anthony PITKANITSOS
Demeurant 33, rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE

en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Frédéric FOURAGE, démissionnaire.

La collectivité des associés précise que Monsieur Frédéric FOURAGE demeure cependant salarié de l'entreprise au titre de son contrat de travail.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 10h.

De tout ce que dessus il a été dressé un extrait du procès-verbal certifié conforme par le Président.

Monsieur Anthony PITKANITSOS
Associé et Président